



## AUTOSAISINE

« La gestion des risques industriels en Bourgogne »

### SYNTHESE

présentée par

**Alain BOULONNE**

Membre de la Commission n° 3

« Infrastructures de transport, Environnement, Energie »

Chargée d'études CESR

**Annick WAMBST**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 16 NOVEMBRE 2005

## **Parler des risques industriels aujourd'hui en Bourgogne**

Depuis toujours les activités humaines génèrent des risques, de pollution, de nuisance, mais aussi d'accident. Leur effet s'est cependant radicalisé avec l'ère industrielle et chacun se souvient des graves accidents survenus ces dernières années : SEVESO, AZF... Plus près de nous aussi, l'actualité relate régulièrement des accidents, tels l'explosion cet été de ce camion transportant des bouteilles de gaz et percuté par un train. Car malgré toutes les précautions prises, nul ne peut prétendre être à l'abri du risque et le chiffre des accidents se maintient à un niveau élevé.

Notre société se transforme et une sensibilité nouvelle à la santé et à l'environnement émerge. Certains risques, et tout particulièrement ceux liés à l'activité industrielle, les accidents majeurs, rares mais graves, sont désormais vécus comme inacceptables par la population. Ce comportement peut sembler paradoxal quand on sait que les accidents de la circulation ou les accidents domestiques, par exemple, causent beaucoup plus de dommages, mais le risque est vécu différemment selon qu'il est choisi ou subi. La population attend que l'Etat ou les collectivités assurent sa sécurité et gèrent les conséquences de ces accidents.

Le CESR a souhaité faire le point des avancées réalisées dans ce domaine en Bourgogne suite notamment à la parution, cette année, des derniers textes traitant des risques majeurs. Cette réflexion d'actualité poursuit l'étude réalisée en mars 2000 sur "le transport de marchandises dangereuses en Bourgogne" dans lequel il a proposé différentes mesures destinées à améliorer la sécurité du transport.

Son point de vue ne sera pas celui de spécialistes ou de techniciens, mais de la société civile et visera à analyser les changements opérés dans les pratiques des acteurs bourguignons.

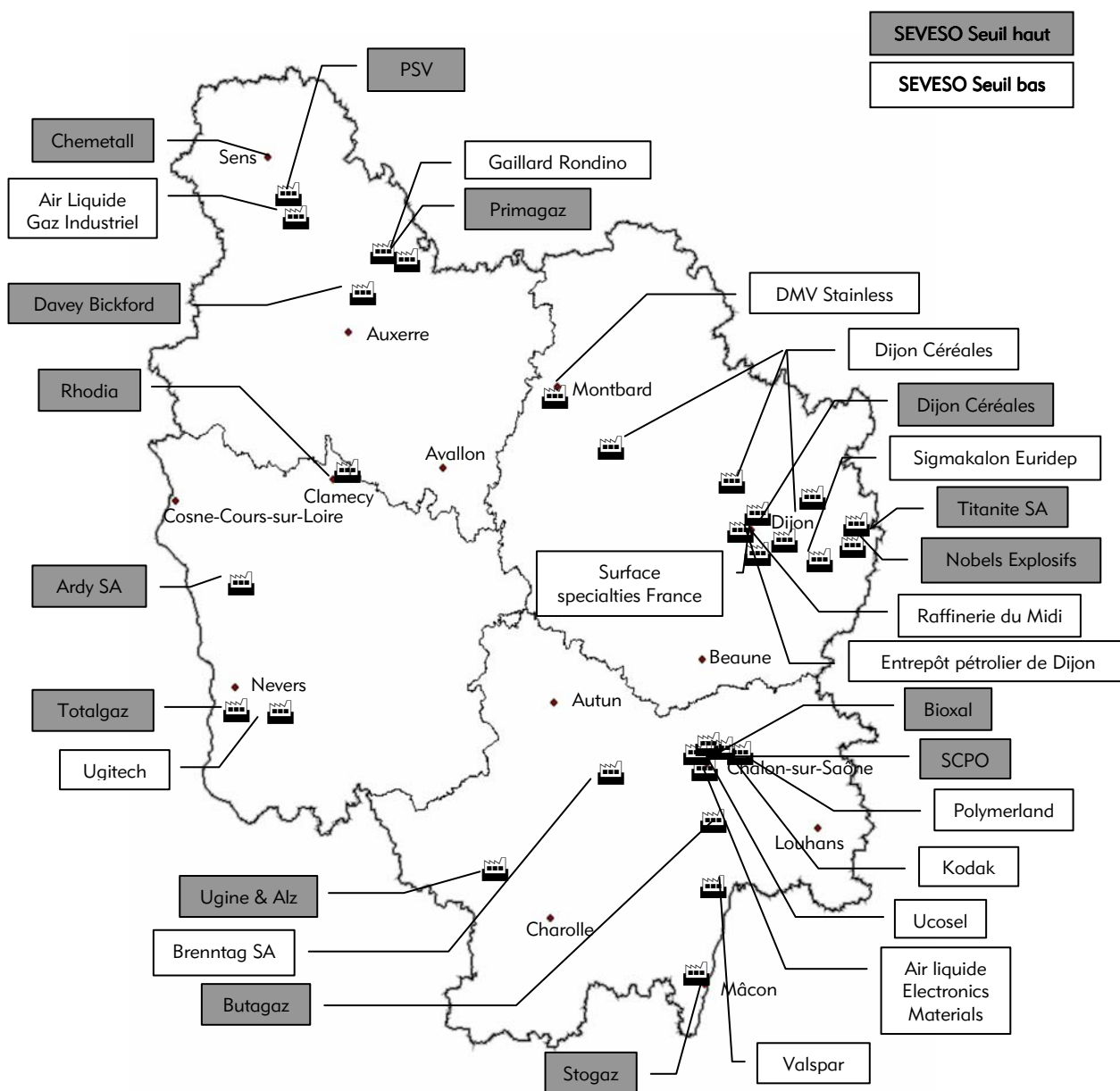
Aussi, s'il a auditionné différents experts et en tout premier lieu la DRIRE, le CESR a souhaité également recueillir le point de vue des acteurs de terrain en organisant des tables rondes et des visites de sites industriels, dans chacun des 4 départements. Cette saisine a été l'occasion de rencontrer près d'une centaine de personnes différentes, acteurs institutionnels, industriels, collectivités locales ou associations de consommateurs et de protection de l'environnement. Les visites ont porté sur les différents types de risques présents dans notre région : risque d'incendie, d'explosion, risque toxique et nucléaire.

### **La situation en Bourgogne**

La Bourgogne n'est pas une région particulièrement exposée aux risques industriels. Elle comprend sur son territoire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), parmi lesquelles 984 sont soumises à autorisation et 32 entreprises classées SEVESO (risque majeur). Elle doit faire face à différents types de risques : le risque toxique, d'explosion, d'incendie ainsi que le risque nucléaire.

Malgré toutes les précautions prises, des accidents surviennent assez régulièrement (on dénombre une centaine d'accidents en moyenne par an depuis 2000) et notamment des incendies, des rejets de matières dangereuses ou polluantes.

## Les usines classées SEVESO en Bourgogne



## Les grands enjeux repérés

- Si la **sécurité** semble bien prise en compte dans les grandes entreprises classées SEVESO qui, spontanément ou sur les directives de la DRIRE, ont mis en place des outils d'analyse du risque et des dispositifs de prévention et de protection, il semble que le problème soit moins bien assuré à l'extérieur de l'entreprise.

- Les risques ne sont pas là où on les attend le plus : l'amont, l'aval, les transports des produits dangereux posent en fait davantage problème. **Les risques liés au transport** restent au centre des préoccupations des entreprises et des élus locaux. Les assureurs ont constaté que la sécurité augmente avec la taille de l'entreprise et que la prévention diminue avec sa santé financière.

- Certaines **installations à risque majeur** sont actuellement situées **dans des zones urbanisées**. La ville a rejoint des entreprises implantées au départ dans des zones non habitées. Outre les habitations, on trouve dans les périmètres des zones à risques, des écoles, des centres commerciaux, des jardins publics, des routes et voies ferrées. Cette cohabitation est-elle encore possible ?

- Enfin le CESR a pu noter que **la communication** sur les risques industriels, responsabilité partagée entre les entreprises, la préfecture et les collectivités territoriales n'allait pas de soi : il s'agit "d'informer sans affoler". Les opérations de communication lorsqu'elles existent sont le plus souvent réalisées à sens unique et sans vérifier qu'elles sont bien comprises.

### **Les préconisations s'adressent à chacun des acteurs concernés**

**En direction des services de l'Etat**, le CESR propose un objectif : améliorer l'efficacité dans l'application des textes. Il préconise :

- d'avancer sur l'application de la législation notamment en ce qui concerne les PPI, PPRT, CLIC qui ne sont pas encore mis en place ;
- de développer le contrôle et le soutien aux entreprises, notamment par l'augmentation des moyens de la DRIRE ;
- de renforcer la cohérence de l'ensemble des procédures liées aux différents risques ;
- De systématiser les exercices de sécurité et de créer un fonds de compensation pour les victimes d'accidents industriels.

**En direction des entreprises**, l'objectif est d'étendre les actions concrètes de prévention à l'ensemble des entreprises.

Les CCI, chambres de métiers, organisations professionnelles d'employeurs ont un rôle déterminant dans cette sensibilisation. Il leur faut :

- développer des clubs d'entreprises centrés sur les questions des risques technologiques et le respect de l'environnement. ;
- développer des postes de spécialistes sécurité qui contribueront à déployer dans les plus petites entreprises une culture de prévention des accidents englobant l'ensemble des risques technologiques, industriels et environnementaux ;
- encourager les professions à mettre en place des opérations basées sur l'obtention d'un label ou sur une démarche qualité.

**En direction des communes et de leurs regroupements**, il faut affirmer le rôle du maire dans sa double mission d'information et d'aménagement du territoire et :

- mettre en place des responsables sécurité, au niveau des communes et intercommunalités. Référents sécurité pour la population, les associations et les services municipaux, ils pourraient notamment avoir pour missions : de mener une étude globale

des dangers présents sur la commune, d'établir un inventaire des permanents des risques, d'élaborer le plan communal de sauvegarde, et de gérer l'information ;

- ne pas construire dans une zone proche du danger, mais se donner les moyens d'agir sur le long terme ;
- concevoir des parcs de développement industriels qui tiennent compte des types d'activités. Pour les zones déjà existantes, requalifier les ZI avec le souci de la prévention des risques ;
- intervenir dans les itinéraires de circulation des transports dangereux ;
- développer, en dehors de l'entreprise, une approche pluridisciplinaire prenant en compte tous les facteurs de risques.

**En direction de la population et des associations,** un objectif : donner toute sa place à la société civile.

- participer pleinement aux CLIC (commission locales d'information et de concertation),
- renforcer la compétence et l'implication des associations.

### **En direction de la Région.**

Elle ne dispose pas de compétence formellement attribuée dans ce secteur. Cependant, ses responsabilités en matière d'aménagement du territoire et d'environnement l'amènent à pouvoir s'intéresser à la gestion des risques industriels.

Son objectif pourrait être de montrer le chemin et d'inciter à l'action.

- Recenser les cas aberrants, les entreprises à risque situées dans les villes et qui devraient, idéalement, être implantées ailleurs et les zones industrielles à moderniser ou à fermer.
- Financer le travail de réflexion avec collectivités locales et CCI, sur des schémas types de zones industrielles.
- Financer ponctuellement des experts indépendants en sécurité industrielle, à la demande des associations représentatives ou de maires de petites communes.
- Créer un centre d'information régional auquel les techniciens, élus ou associations, pourraient se référer. Ce centre de ressources trouverait sa place au sein, par exemple, d'une agence régionale de l'environnement.
- Poursuivre le recensement déjà engagé des sites pollués de Bourgogne, en lien avec l'ADEME et le BRGM, et envisager leur traitement.

## **Pour conclure**

Les entreprises ont bien avancé dans la voie de la prévention, et cela quelles qu'en soient les raisons, humanité du dirigeant, marketing d'image, climat social. Le mouvement est bien entamé et même les plus petites alignent peu à peu leurs pratiques sur le modèle des plus grandes.

En revanche, à l'extérieur du monde de l'entreprise, beaucoup de chemin reste à faire. Nous sommes dans une société où la parole de chacun, à tort ou à raison, doit être écoutée et prise en compte. Pour éviter les prises de position par trop corporatistes que l'on connaît dans des domaines proches, il faut améliorer information et participation des citoyens. Or, les municipalités, déjà surchargées de responsabilités, ne peuvent consacrer à cette tâche un peu plus de temps sans disposer de moyens supplémentaires.

Par ailleurs, l'aménagement du territoire est un outil déterminant dans la prévention des risques industriels. Il est urgent de définir des règles en ce qui concerne les zones industrielles rebaptisées « parc d'activité », ce qui permettra de rénover les zones existantes et d'en implanter de nouvelles dans de bonnes conditions.

Entre les services d'urgence attendant l'accident comme les troupes attendaient l'ennemi dans le « désert des Tartares », les élus naturellement sollicités par les urgences de la gestion de leurs communes, les entreprises concentrées sur leurs objectifs de production, les populations soucieuses de leur sécurité mais aussi de conserver leur emploi, il y a place pour une large concertation. Comme l'a si bien dit un participant, il s'agit de repenser la ville dans sa proximité avec ses industries et de « jouer le partenariat en gardant les yeux grands ouverts ».